

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00010

Numéro SIREN : 493 627 582

Nom ou dénomination : GERVAIS MOREL EDITIONS

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001410

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

A2020/001410

Dénomination : GERVAIS MOREL EDITIONS

Adresse : 2 Rue Georges Clémenceau Cours-la-Ville 69470 COURS

N° de gestion : 2007B00010

N° d'identification : 493627582

N° de dépôt : A2020/001410

Date du dépôt : 18/05/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 07/05/2020 RATR



388227

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
GERVAIS MOREL EDITIONS SARL EN SAS

GERVAIS MOREL EDITIONS

2, rue Georges Clémenceau
69 470 COURS LA VILLE

SARL au capital de 2 000 €
493 627 582 RCS VILLEFRANCHE TARARE

SAGEC AUDIT

*Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 €
RCS de Saint Etienne : 515 375 541 Code APE : 6920Z*

21 Boulevard Lachèze 42 600 MONTBRISON
Tél. : 04 77 52 78 10 Fax : 04 77 52 78 19
contact@sagec-audit.com



Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société GERVAIS MOREL EDITIONS société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 29 mars 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société au regard des comptes clos au 31 décembre 2019 est la suivante :

- Les capitaux propres s'élèvent à 51 878 € (94,75 % du total du bilan) et se décomposent de la manière suivante :

Capital social :	2 000 €,
Réserve légale :	200 €,
Autres réserves et report à nouveau :	51 526 €,
Résultat :	- 1 848 €.

- L'endettement financier s'élève au 31 décembre 2019 à 1 k€ et correspond à des apports en comptes courants d'associés.
- La trésorerie nette s'élève à un montant de + 55 k€.

- Le chiffre d'affaires enregistré au 31/12/2019 est de 21 k€ contre 32 k€ l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation est négatif et s'élève à un montant de - 2 k€.
- Aucune information ne nous a été communiquée pouvant remettre en cause la continuité d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle ressort des indicateurs ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantages particuliers à la date de l'opération.

Fait à Montbrison, le 7 mai 2020

Le Commissaire aux comptes et à la transformation

SAGEC AUDIT



Pascal GENEVRIER
Associé